

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

16 SEPTEMBRE 2005

PROPOSITION DE DÉCRET

POUR QUE LA BRABANÇONNE SOIT INTÉGRÉE AU PROGRAMME SCOLAIRE
DÉPOSÉE PAR **M. CHARLES PETITJEAN.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE DÉCRET POUR QUE LA BRABANÇONNE SOIT INTÉGRÉE AU PROGRAMME SCOLAIRE	4

DÉVELOPPEMENTS

Avec une société en constante évolution, ou le multiculturalisme tient une place d'honneur dans notre petit royaume, il est du devoir de chaque citoyen que nous sommes ou en devenir, de connaître l'hymne national de notre pays, « La Brabançonne ».

En effet, inutile d'aller plus loin, pour chercher un sens à l'intégration de la Brabançonne dans le milieu scolaire, il suffit simplement de se pencher sur le texte de l'auteur Charles Rogier, à la quatrième strophe de la mélodie, texte s'il en est, d'une rare profondeur, texte que le Ministre de l'Intérieur a décrété le 08.08.1921 être la seule considérée comme officielle.

Cela se justifie encore brillamment 175 ans plus tard, et ce après avoir réussi le pari d'une petite révolution dans le domaine constitutionnel en matière de régionalisation et unité du pays, en étant toujours aussi fidèle à notre monarchie.

Etre citoyen belge, patriote, implique donc un sens certain du respect de nos valeurs fondamentales, qui constituent l'essence même de la Belgique. « Le Roi, la Loi, la Liberté ». On s'est battu pour nos libertés, faisons tout pour les préserver.

Malgré la régionalisation, 82 % de la population se sent d'abord belge avant d'être wallon ou bruxellois. Plus forte est encore notre devise quand résonne des paroles comme : « Tu vivras, toujours grande et belle et ton invincible unité, aura pour devise immortelle, le Roi, la Loi, la Liberté ».

Afin d'accorder une reconnaissance du territoire wallon, par rapport aux autres communautés et régions de notre pays, la Région wallonne s'est dotée d'un hymne la mettant en valeur aux yeux de ses habitants. Pourquoi les belges qui sont tantôt wallons ou bruxellois ne pourraient-ils pas être représentés dignement par notre Brabançonne ?

Ceci pourrait également renforcer le sentiment d'appartenance à une nation aussi diversifiée et unie que la nôtre, comme le domaine sportif. Il est clair qu'un pays est avant tout représenté par ses sportifs de haut niveau, ses savants, ses artistes qui par le biais de leurs exploits, font le tour du monde et ainsi suscite un intérêt sans cesse croissant et jamais démenti.

C'est avec un sentiment de fierté que nous avons entendu six fois la Brabançonne grâce à notre champion cycliste émérite Eddy Merckx au

légendaire Tour de France.

C'est toujours avec une immense fierté que chaque citoyen devant son poste de télévision se sent envahi d'un sentiment fraternel, face à ses étoiles olympiques, comme Justine Henin, lors de son dernier titre aux jeux olympiques.

Que serait la Belgique sans ces auteurs qui ont merveilleusement retracé notre glorieux passé dans : « 175 ans de belgitude », ou encore dans cet ouvrage : « Les Belges qui ont fait la France ».

Et enfin, comment parler de la Belgique sans parler de celui qui a toujours défendu les diversités de nos régions, bien avant de mettre sur les fonds baptismaux, les prémices de notre Belgique fédérée, Jacques Brel a su tirer les avantages de son métier de communication, et en faire le fer de lance de notre devise, « l'union fait la force » !.

La Brabançonne mérite donc plus qu'une place dans nos cœurs, mais une réelle et fervente reconnaissance et méditation par chacun d'entre nous. La mélodie ainsi que le message qu'elle insuffle est donc indispensable pour recentrer les valeurs dans l'esprit de ceux qui par chance n'ont pas eu à se battre pour elle.

Que la Brabançonne résonne dans nos écoles, pour que nos sportifs, nos artistes, nos chercheurs d'aujourd'hui et de demain soient toujours ainsi les dignes représentants de notre démocratie, et que enfants, adolescents, retiennent plus qu'une mélodie que l'on joue en remettant un trophée, mais que ce soient nos couleurs, nos valeurs, notre honneur, la fierté d'appartenance à notre pays, dont nous faisons tous partie, que nous entendons claironner dans nos cœurs à chaque exploit.

PROPOSITION DE DÉCRET

POUR QUE LA BRABANÇONNE SOIT INTÉGRÉE AU PROGRAMME SCOLAIRE

Article 1^{er}

Le Parlement de la Communauté française décide que l'apprentissage de l'Hymne national, la Brabançonne, soit intégrée dans les programmes scolaires des 5ème et 6ème primaires.

Art. 2

La ministre en charge de l'enseignement se devra, dès décision du Parlement de la Communauté française, de modifier les programmes scolaires pour que la Brabançonne soit connue par tous les élèves sortant du primaire et ce dès la rentrée scolaire du 01.09.2006.

Ch. PETITJEAN